Informations de base

1997/2236(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 1/1997: section III Commission, section V Cour des Comptes **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BRINKHORST Laurens Jan (ELDR) FABRA VALLÉS Juan Manuel (PPE)	17/07/1997 17/07/1997

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BRINKHORST Laurens Jan (ELDR) FABRA VALLÉS Juan Manuel (PPE)	14/05/1997 14/05/1997

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	18/06/1997
ENER Recherche, développement technologique et énergie	MCNALLY Eryl Margaret (PSE)	27/05/1997
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	FLORENZ Karl-Heinz (PPE)	21/05/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2027	1997-09-17
Environnement	2017	1997-06-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/04/1997	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1997)0750	Résumé
19/06/1997	Publication du projet de budget du Conseil	09210/1997	
26/06/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/07/1997	Vote en commission		Résumé
01/07/1997	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0232/1997	
15/07/1997	Débat en plénière		
17/09/1997	Adoption par le Conseil du budget modifié		
17/09/1997	Débat/examen prevu au Conseil	10592/1997	Résumé
30/09/1997	Vote en commission, 2ème lecture		
30/09/1997	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A4-0299/1997	
09/10/1997	Reconsultation officielle du Parlement		
20/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
21/10/1997	Débat en plénière		
23/10/1997	Fin de la procédure au Parlement		
10/11/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2236(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (avant Amsterdam) E 203 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/08931

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0232/1997 JO C 286 22.09.1997, p. 0007	01/07/1997	
		T4-0382/1997		

Texte budgétaire adopté du Parlement		JO C 286 22.09.1997, p. 0176-0205	17/07/1997	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A4-0299/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0006	30/09/1997	
Budget final adopté par le Parlement		T4-0500/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0086-0105	23/10/1997	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	09210/1997	19/06/1997	
Projet de budget modifié du Conseil	10592/1997	17/09/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1997)0750	30/04/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1997: section III Commission, section V Cour des Comptes

1997/2236(BUD) - 17/07/1997 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de MM. Laurens BRINKHORST (ELDR, NL) et Juan Manuel FABRA VALLES (PPE, E) relatif au projet de budget rectificatif et supplémentaire n°1/97, le Parlement européen approuve la décision d'accorder 35 nouveaux postes à la Commission pour restructurer la DG XXIV et renforcer la coordination du travail des comités scientifiques. Il invite la Commission à trouver les autres postes nécessaires par redéploiement, transformation des postes C vacants en postes A et allocation de postes prévus en 1998. Si ces mesures ne s'avéraient pas suffisantes, le Parlement s'engage à réexaminer la situation. Il approuve également : -la compensation des dépenses supplémentaires entraînées par les nouveaux postes sur le poste "Traitement de base" due au rapport favorable ECU/FB, FLUX, -la création d'une réserve pour les agences avec les crédits des subventions non utilisées, -la répartition de la réserve pour le 4ème programme-cadre de recherche et développement technologique et de démonstration sur les lignes opérationnelles. Le Parlement demande, en outre, à la Commission d'utiliser les ressources dont elle dispose pour doter le service destiné à la lutte antifraudes (UCLAF), dès 1997, de 20 postes selon l'utilité opérationnelle et les disponibilités budgétaires. En ce qui concerne la Cour des comptes, le Parlement approuve sa demande de création de 23 nouveaux postes, auxquels il ajoute les 25 postes déjà prévus par l'avant-projet de budget 1998. Au total ce sont 48 emplois nouveaux que le Parlement approuve au profit de la Cour des comptes.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1997: section III Commission, section V Cour des Comptes

1997/2236(BUD) - 23/10/1997 - Budget final adopté par le Parlement

En adoptant le rapport de MM Laurens BRINKHORST (ELDR, NL) et Juan FABRA VALLES (PPE, E) sur le projet de budget rectificatif et supplémentaire n°1/97, le Parlement se félicite de ce que le Conseil ait approuvé la décision d'accorder 35 nouveaux postes à la Commission pour la mise en place des structures visant à réorganiser les services de la DG XXIV (politique des consommateurs et protection de leur santé) et à renforcer

la coordination du travail des comités scientifiques. Prenant note des justifications du Conseil, il décide de réintroduire un certain nombre d'amendements portant sur : -la création de nouveaux emplois destinés à renforcer l'organigramme de la Cour des Comptes notamment dans le secteur de l'audit (23 postes au lieu des 10 postes approuvés par le Conseil); -la création d'une réserve pour les agences avec les crédits de subventions non utilisés, -la répartition de la réserve pour le quatrième programme-cadre de recherche sur les lignes opérationnelles afin d'appuyer les priorités du Parlement dans le domaine des mines antipersonnel.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1997: section III Commission, section V Cour des Comptes

1997/2236(BUD) - 17/09/1997 - Projet de budget modifié du Conseil

Suite à l'avis du Parlement européen, le Conseil a adopté, en deuxième lecture, un projet de budget rectificatif et supplémentaire (n 1/97) prenant position sur chacun des amendements adoptés par le Parlement. Suite à cette deuxième lecture, le budget 1997 s'élève à 89.135,05 millions d'écus en crédits d'engagement et 82.364,1 millions d'écus en crédits de paiement. Le nouveau taux d'augmentation des dépenses non obligatoires (DNO) s'élève à 7,38% en crédits d'engagement et 2,37% en crédits de paiement. En ce qui concerne le sort réservé aux amendements du Parlement européen, le Conseil accepte l'amendement portant création de 10 nouveaux emplois (1 A2, 5 A4, 1 A5, 3 A6) pour mettre en place les structures nécessaires à la réorganisation des services chargés de la politique des consommateurs et de la protection de leur santé. Il accepte également l'amendement relatif aux crédits nécessaires pour la mise en oeuvre de cette réorganisation. En ce qui concerne les politiques internes, le Conseil a également accepté l'amendement qui prévoit le financement de crédits à inscrire sur la nouvelle ligne B5-103 (actions destinées à améliorer la santé des consommateurs), par prélèvement de 0,5 mio d'Ecus en crédits d'engagement et de 0,2 mio d'Ecus en crédits de paiement, des crédits inscrits à la réserve au titre de la ligne B2-5104 (Office d'inspection vétérinaire et phytosanitaire), compte tenu de la décision de la Commission européenne de retirer sa proposition de création de cette agence. En revanche, le Conseil a rejeté les amendements relatifs à la réserve pour les agences et à la recherche, au motif que l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire présenté par la Commission a un objet limité. Enfin, le Conseil a modifié l'amendement portant sur la création de 18 nouveaux postes à la Cour des Comptes (1 A3, 12 A7, 3 C5 directement liés à l'audit et 1 A7 et 1 C5 pour l'administration) en ramenant le nombre total d'emplois nouveaux à 10 (3 A3 et 7 A7 liés à l'audit). Le montant des recettes figurant dans cet amendement est ajusté en conséquence.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1997: section III Commission, section V Cour des Comptes

1997/2236(BUD) - 30/04/1997 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire (n°1/97) de la part de la Commission afin de faire face, entre autres, aux dépenses entraînées par la mise en place d'une nouvelle politique de la santé des consommateurs, et notamment de la réorganisation des services de la Commission en matière d'avis scientifiques (comités scientifiques). Un budget rectificatif et supplémentaire est également présenté pour la Cour des Comptes. CONTENU : -Commission : l'avant-projet de budget rectificatif et suppélementaire (AP-BRS) contient les demandes en ressources destinées à la mise en oeuvre de la nouvelle politique de la santé des consommateurs dont les besoins ont été mis en avant par l'enquête sur la maladie de la "vache folle" (ESB). Les besoins identifiés pour mettre en oeuvre cette nouvelle politique (en particulier réorganisation du travail des 7 comités scientifiques compétents en matière de santé, sous l'autorité d'une nouvelle direction de la DG XXIV -"Direction des avis scientifiques pour la santé" se chiffrent en emplois nouveaux (109 emplois, dont 97 agents nouveaux et 12 auxiliaires) et en redéploiement d'emplois existants (153 emplois, dont 96 transferts internes dès 1997). Au total, les dépenses supplémentaires se chiffrent à 4.388.000 Ecus en frais de personnel, de fonctionnement et en frais informatiques. Par ailleurs, la Commission souhaiterait engager un certain nombre d'actions visant à améliorer la santé des consommateurs (postes B5-103) pour un montant total de 500.000 Ecus. Il s'agit d'actions visant à améliorer les connaissances scientifiques de la Communauté en matière de produits offerts aux consommateurs dans le domaine alimentaire et de sensibiliser ces derniers à l'éducation à la santé. Total de l'AP-BRS 1/97 : 4.888.000 Ecus -Cour des Comptes : la Cour juge indispensable d'améliorer ses structures de contrôle par la création de 3 nouvelles divisions permettant une exécution plus rationnelle de ses contrôles dans les domaines liés à la DAS (Déclaration d'Assurance) portant sur le FEOGA-Garantie, la coordination des tâches intersectorielles en matière de contrats d'assistance technique, d'environnement, d'analyses des zones à risques,... et le contrôle annuel des 15 agences et organes satellites de l'Union. La Cour demande en outre 2 emplois pour renforcer ses services administratifs. L'incidence financière de ces emplois (y compris, nouvelles divisions, soit 23 emplois au total) se limite à 450.000 Ecus pour les 3 derniers mois de l'année 1997 et peut être supportée par le budget de la Cour tel qu'arrêté en décembre 1996.